



**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifice Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 18 février 2026 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant de Saint-Gabriel-Lalemant  
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant de Rivière-Ouelle  
Madame Nancy St-Pierre, mairesse et représentante de Saint-Joseph-de-Kamouraska  
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante de Saint-Pacôme  
Monsieur Alain Potvin, conseiller municipal et substitut de Saint-Pascal  
Monsieur Roger Moreau, maire et représentant de Saint-Germain-de-Kamouraska  
Monsieur Jean Dubé, conseiller municipal et substitut de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie  
Monsieur Mario Pelletier, conseiller municipal et représentant de Kamouraska  
Madame Caroline Roberge, conseillère municipale et représentante de Saint-André-de-Kamouraska  
Monsieur Alain Castonguay, conseiller municipal et représentant de Saint-Philippe-de-Néri  
Madame Julie Nadeau, conseillère municipale et représentante de Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante de Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Monsieur Louis Lahaye-Roy, conseiller municipal et représentant pour la municipalité de Mont-Carmel  
Madame Nancy Dubé, préfète et représentante pour les T.N.O. (MRC de Kamouraska)

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont absents :  
Aucune absence

Sont également présents :  
Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier  
Madame Anne-Marie Beaudoin, adjointe  
Monsieur Vincent Bérubé, maire de Ville La Pocatière

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. L'assemblée est ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Julie Nadeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**13.02.26**

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2026
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 février 2026
5. Approbation – Salaires, dépenses incompressibles et comptes à payer de janvier 2026
6. Rapport budgétaire au 31 janvier 2026
7. Présentation des états financiers audités de l'année 2025 – Mallette
8. Mandat à la Régie pour les réclamations auprès d'ÉEQ (écocentres – année 2025)
9. Appel d'offre - Transport conteneurs et matières écocentres 2026
10. Service de nettoyage des bureaux et espaces communs au 1650, rue de la Ferme

11. Attribution des subventions demandés dans le cadre du FRR4 par le MAMH
12. Autorisation de signature d'un contrat en gré à gré avec Co-Éco pour la gestion des écocentres 2026 (dispense MAMH)
13. Rapport du directeur général et greffier-trésorier
14. Suivi des travaux des comités
  - 14.1. Comité opérations et orientations
    - 14.1.1. Collecte et transport
    - 14.1.2. Écocentre Saint-Pascal – Relocalisation
  - 14.2. Comité ressources humaines
    - 14.2.1. Changement de responsable des opérations
15. Date et lieu de la prochaine assemblée
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2026**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**14.02.26**

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2026.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**15.02.26**

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 février 2026.

### **5. APPROBATION – SALAIRES, INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER DE JANVIER 2026**

Les documents pertinents ont été transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ils seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**16.02.26**

D'APPROUVER le paiement des salaires (paies 01 et 02) pour un montant de 29 893,16\$, des dépenses incompressibles pour un montant de 12 541,98 \$ et des comptes à payer pour un montant de 197 921,73 \$.

Ces sommes représentent un grand total de 240 356,87 \$ pour le mois de janvier 2026.

### **6. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2026**

Les membres du conseil d'administration ont reçu, dans le délai prescrit, un rapport budgétaire au 31 janvier 2026.

### **7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'ANNÉE 2025 – MALLETTE**

Présentation par monsieur Pascal Briand de la firme Mallette.

Monsieur Pascal Briand remet et présente aux membres du conseil d'administration un sommaire du rapport financier 2025 de la Régie contenant le rapport de l'auditeur indépendant, l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état des flux de trésorerie, les notes complémentaires aux états financiers, les renseignements complémentaires sur les résultats détaillés, sur l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales, sur l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales, sur les charges par objets, sur l'excédent (déficit) accumulé, l'endettement, l'analyse des revenus, et le sommaire des quotes-parts de fonctionnement et d'investissement.

Une copie complète du rapport financier sera remise au président ainsi qu'au directeur général et greffier-trésorier. Une fois le rapport financier approuvé par le conseil d'administration, il sera signé par monsieur Anthony Masson puis conservé aux dossiers de la Régie après avoir été transmis électroniquement au MAMH. De plus, une copie du rapport financier tel qu'approuvé sera transmise à chacune des municipalités sur le territoire desquelles la Régie a compétence en vertu de l'entente intermunicipale ayant pris effet le 3 août 2024.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Julie Nadeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**17.02.26**

D'APPROUVER le rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour l'exercice 2025 tel que dressé par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., vérificateur externe, et déposé par monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson à signer ledit rapport financier et à le transmettre au ministre des Affaires municipales tel que prévu par la loi.

**8. MANDAT À LA RÉGIE POUR LES RÉCLAMATIONS AUPRÈS D'ÉEQ (ÉCOCENTRES – ANNÉE 2025)**

CONSIDÉRANT que la Régie a repris, au 1er janvier 2026, la gestion et l'exploitation des écocentres situés sur le territoire de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que la Régie est liée par une entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) lui permettant d'effectuer des demandes de remboursement pour les services admissibles rendus;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2025, la gestion des écocentres relevait de la MRC de Kamouraska et que celle-ci est admissible à des sommes de remboursement auprès d'ÉEQ pour les services rendus au cours de cette période;

CONSIDÉRANT que certaines sommes admissibles pour l'année 2025 n'ont pas encore été réclamées auprès d'ÉEQ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, afin d'assurer la continuité administrative et l'uniformité des démarches, que la Régie effectue les réclamations auprès d'ÉEQ pour le compte de la MRC de Kamouraska, sur la base des données transmises par celle-ci;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska demeure responsable de la conservation des pièces justificatives requises pour toute vérification ou tout audit éventuel effectué par ÉEQ relativement à l'année 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents :

**18.02.26**

DE MANDATER la Régie afin d'effectuer les réclamations liées aux écocentres pour l'année 2025, conformément aux exigences d'ÉEQ, sur la base des données fournies par la MRC de Kamouraska;

D'ENGAGER la Régie à reverser à la MRC de Kamouraska les sommes reçues à la suite de ces réclamations;

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document requis à cette fin.

**9. APPEL D'OFFRE - TRANSPORT CONTENEURS ET MATIÈRES ÉCOCENTRES 2026**

CONSIDÉRANT que le projet de devis d'appel d'offres public a été transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**19.02.26**

DE NOMMER comme personne responsable de l'appel monsieur Anthony Masson;

D'APPROUVER le devis tel que rédigé et d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour le transport des conteneurs et des matières des écocentres en 2026;

D'APPROUVER le devis relatif au « Transport des conteneurs et des matières et traitement des matières des écocentres », tel que transmis aux membres du conseil en même temps que l'avis de convocation. Ces derniers déclarent en avoir pris connaissance à leur satisfaction;

D'AUTORISER l'appel d'offres public relatif au contrat ci-haut mentionné et de le déposer sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

**10. SERVICE DE NETTOYAGE DES BUREAUX ET ESPACES COMMUNS AU 1650, RUE DE LA FERME**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Roger Moreau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**20.02.26**

D'APPROUVER la signature de l'entente de service pour le nettoyage des bureaux et des espaces communs au 1650, rue de la Ferme pour un montant de 1 560\$ plus taxes;

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

**11. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DEMANDÉES DANS LE CADRE DU FRR4 PAR LE MAMH**

Le directeur général informe les membres que la Régie a obtenu une attribution dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 (FRR4) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Cette aide financière vise à soutenir le projet de transfert de compétence relatif à la gestion et à l'opération des écocentres du Kamouraska, ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'optimisation et le développement des écocentres sur le territoire.

Le directeur général précise que cette démarche s'inscrit dans la planification stratégique de la Régie et dans les orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031.

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT EN GRÉ A GRÉ AVEC CO-ÉCO POUR LA GESTION DES ÉCOCENTRES 2026 (DISPENSE MAMH)**

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme Co-Éco;

CONSIDÉRANT que ce contrat dépasse le seuil normalement applicable aux contrats conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense a été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la résolution 98.10.25, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2025.

CONSIDÉRANT que le MAMH a autorisé la Régie à procéder à l'octroi de ce contrat en gré à gré, tel qu'en fait foi le courriel reçu à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Castonguay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**21.02.26**

D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de gré à gré avec l'organisme Co-Éco, conformément à la dispense accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Régie tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**13. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, apporte des précisions concernant l'acquisition du prestataire de services pour la collecte des matières résiduelles, Services Sanitaires A. Deschênes (SSAD), par Matrec/GFL Services Environnementaux.

**14. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS**

**14.1. COMITÉ OPERATIONS ET ORIENTATIONS**

**14.1.1. COLLECTE ET TRANSPORT**

Monsieur Anthony Masson informe les membres que le comité opérations et orientations a entamé une réflexion stratégique concernant l'avenir de la collecte et du transport des matières résiduelles.

Le contrat relatif à la collecte des bacs et des conteneurs pour les déchets ultimes est actuellement confié à SSAD et comprend une année d'option toujours disponible.

Considérant que les délais d'acquisition de camions spécialisés peuvent varier entre 12 et 18 mois, il apparaît nécessaire de définir dès maintenant l'orientation que la Régie souhaite adopter pour l'année 2028 et les années subséquentes.

Au moment de la tenue du comité, aucune confirmation officielle n'avait été reçue quant au rachat de SSAD. Depuis, des informations à cet effet ont été rendues publiques. Compte tenu de ce nouveau contexte, les membres conviennent de suivre l'évolution de la situation et d'observer la transition avant de prendre une position officielle.

À terme, deux avenues principales devront être analysées :

- soit procéder à l'acquisition de camions en vue d'une internalisation des services;
- soit lancer un appel d'offres pour la collecte à compter de 2028.

La réflexion se poursuivra au cours des prochains mois afin de permettre une prise de décision éclairée et alignée sur la vision stratégique de la Régie.

#### **14.1.2. ÉCOCENTRE SAINT-PASCAL – RELOCALISATION**

Le comité a évalué que le projet envisagé au 64, route 230, s'avère moins intéressant que prévu, notamment en raison de l'état de la bâtisse et des investissements requis pour sa mise à niveau.

À la lumière de ces constats, le comité a examiné d'autres scénarios ne nécessitant pas nécessairement le regroupement de l'écocentre et du garage dans un même projet.

L'option initialement envisagée offrait la possibilité de réaliser conjointement l'écocentre, le garage et les bureaux administratifs. Toutefois, cette solution exigerait d'agir rapidement, sans garantie qu'il s'agisse de la meilleure avenue à long terme. Le comité privilégie donc la poursuite de l'analyse d'options distinctes.

Le comité privilégiera ainsi l'évaluation de solutions séparées, soit d'un côté le garage et les espaces administratifs, et de l'autre l'écocentre.

Il est rappelé que l'écocentre n'est pas admissible au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), contrairement aux bureaux administratifs et au garage, qui pourraient quant à eux bénéficier de ce programme.

Madame Nancy St-Pierre et monsieur Vincent Bérubé soulignent l'importance de prendre le temps nécessaire pour développer ces projets, rappelant que la Régie assume déjà de nombreuses responsabilités. Ils insistent sur le fait que, compte tenu de l'envergure des projets envisagés, ceux-ci doivent être élaborés avec rigueur, en s'appuyant sur une analyse approfondie et en respectant le rythme ainsi que les réalités propres aux municipalités.

Monsieur Anthony Masson précise que la priorité opérationnelle actuelle consiste à identifier une solution pour le garage en vue du 1er janvier 2027. Une visite d'un bâtiment pouvant accueillir les camions de la Régie est d'ailleurs prévue d'ici la fin de la semaine.

### **14.2. COMITÉ RESSOURCES HUMAINES**

#### **14.2.1. CHANGEMENT DE RESPONSABLE DES OPERATIONS**

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, informe le conseil qu'à la suite d'une analyse organisationnelle et opérationnelle, des ajustements ont été apportés à la structure interne de la Régie afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PROCÉDER, dans le cadre d'un ajustement organisationnel, au retrait des fonctions CONDUCTEUR/OPÉRATEUR ET RESPONSABLE DES OPÉRATIONS à l'employé portant le matricule #029, lequel occupera désormais le poste de CONDUCTEUR/OPÉRATEUR au sein de la Régie, et ce rétroactivement au 13 février 2026;

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**23.02.26**

DE PROCÉDER, dans le cadre du même ajustement organisationnel, à la nomination de l'employé portant le matricule #015 au poste de CONDUCTEUR/OPÉRATEUR ET RESPONSABLE DES OPÉRATIONS au sein de la Régie, et ce rétroactivement au 16 février 2026 ;

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 18 mars 2026, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

**16. AUTRES SUJETS**

**16.1. TAXATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES HARMONISÉES ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

Monsieur Rémi Faucher exprime le souhait que les municipalités disposent d'une taxation harmonisée en matière de gestion des matières résiduelles et invite les membres à formuler leurs commentaires ainsi que leurs orientations à ce sujet, en précisant qu'il est important de réfléchir au message que les municipalités souhaitent transmettre par l'entremise de leurs politiques tarifaires.

Monsieur Anthony Masson indique qu'à la lumière d'une revue des bonnes pratiques observées dans d'autres organisations municipales, l'instauration d'une taxation uniforme n'est pas forcément réaliste, compte tenu que chaque municipalité possède un nombre différent de résidences, commerces, bacs, conteneurs. Il précise que les taux doivent être adaptés aux réalités propres à chaque municipalité, notamment en fonction des clientèles desservies et des particularités territoriales. Il rappelle toutefois qu'une tarification incitative appliquée aux matières résiduelles constitue déjà un levier efficace pour améliorer l'équité entre les usagers et favoriser la réduction à la source.

Madame Nancy St-Pierre précise que, dans sa municipalité (Saint-Joseph-de-Kamouraska), la taxation est basée sur les bacs à déchets, ce qui encourage la participation des citoyens aux autres types de collecte.

Monsieur Vincent Bérubé témoigne que ce serait difficile d'avoir une tarification unique pour toutes les municipalités. Il souligne également qu'il serait pertinent d'examiner les routes de collecte, tant pour les conteneurs que pour les bacs, afin d'optimiser les pratiques, particulièrement pour la clientèle des institutions, commerces et industries (ICI).

Monsieur Anthony Masson indique qu'un projet est actuellement en développement, dans le cadre du Plan climat de la MRC de Kamouraska, visant l'analyse et l'optimisation des routes de collecte sur le territoire.

Monsieur Anthony Masson rappelle que la journée de formation prévue le 21 mai portera notamment sur l'harmonisation de la réglementation municipale et comprendra une section consacrée à la tarification incitative. Il mentionne également qu'un accompagnement sera offert aux municipalités en 2026 par Co-éco concernant l'adoption d'une tarification incitative.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

**24.02.26**

DE LEVER l'assemblée à 21h15



Gilles DesRosiers  
Président



Anthony Masson  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.



Gilles DesRosiers, président